

## Jean-Baptiste André Godin à monsieur Colombet, 29 mai 1875

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (16)

Collation 2 p. (206r, 207v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Colombet, 29 mai 1875, consulté le 24/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/48451>

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [29 mai 1875](#)

Lieu de rédaction 28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire [Colombet](#)

Lieu de destination Guise (Aisne)

### Description

Résumé Sur une question de frais de timbre appliqués à des retraits d'argent et à des titres au porteur au Familistère. Sur l'évaluation des dépenses du Familistère : Godin recommande de prendre la période 1867-1869 pour référence, de préférence à la période 1871-1874, troublée par les faits de guerre ; il souhaite que Colombet soumette à la commission administrative son travail sur les dépenses du Familistère. Il souhaite que Colombet lui envoie un rapport sur ses impressions relatives à la comptabilité de l'usine et du Familistère.

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

## Mots-clés

[Familistère](#), [Finances d'entreprise](#)

Personnes citées [Delaruelle \[monsieur\]](#)

Événements cités [Guerre franco-allemande de 1870 \(19 juillet 1870-29 janvier 1871, France\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 01/06/2024

---

Mercredi 19 Mai 75

Monsieur Colombe,

Par la lettre que vous m'avez écrit, à la date du 21 Mai, vous me signalez que 4.50 de timbres mobiles ont été nécessaires pour un retrait de deux francs: je ne comprends rien à cela, il y a là certainement une applica-  
tion mal compréhensible de la loi. Je suis assez disposé à accepter la 1<sup>re</sup> pro-  
position que vous me faites si qui est empêtré dans  
cette affaire, et de  
me délivrer des timbres que à  
ceux que vous demandez des économies:

Mais lorsque on  
parle de timbres aux porteurs,  
cela serait une très-groise  
faute dans l'administration  
du timbre.

Je ne suis pas certain que  
le timbre, comme vous le con-  
cevez, puisse s'échapper aux  
timbres mobiles, au moins  
toutes les fois qu'il y aura  
règlement de compte pour  
l'holde. Pour l'éviter, il faudrait  
annuler le timbre. Du reste,  
consultez la loi, j'ai déjà  
commandé à M. Delaruelle  
de faire en sorte que la maison  
s'échappe à toute contraven-  
tion.

Je verrais avec plaisir  
que vous teniez en note les

— remarques que vous pouvez faire sur les abus ~~de~~ auxquels les nouveaux impôts conduisent, afin d'en causer avec moi à l'occasion.

— J'ai reçu votre budget des dépenses du Familistère, mais je trouve que nous avons en tort de prendre les armées consécutives de 1871 à 1874.

Il eût mieux valu, prendre par exemple pour 1867 et 1869, à cause des faits de guerre qui depuis ont jeté le trouble dans les services.

Vous pouvez donc rentrer sur cette question.

— Avez-vous rentré à la commission administrative

un exemplaire de ce travail. Je recevrai volontiers ses observations sur les écon- nies que l'elle croirait pouvoir introduire dans les dépenses.

— Quand cela nous sera possible, je recevrai avec le plus grand plaisir un rapport sur vos impres- sions en ce qui concerne la comptabilité de l'usine et du Familistère, ainsi que le fonctionnement de ce dernier.

Je vous salut bien sincèrement.

Georges